

# Rapport annuel concernant la *Loi sur l'accès à l'information* 2022-2023

Septembre 2023



#### Rapport annuel concernant la Loi sur l'accès à l'information 2022-2023

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2023

Nº de catalogue : CC171-7-PDF

ISSN 1926-2469

La reproduction d'extraits de ce document à des fins personnelles est autorisée à condition que la source soit indiquée en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

#### Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le site Web de la CCSN à <u>suretenucleaire.gc.ca</u> ou l'obtenir, en français ou en anglais, en communiquant avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire 280, rue Slater C.P. 1046, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5S9 CANADA

Téléphone: 613-995-5894 ou 1-800-668-5284

(au Canada seulement)

Télécopieur: 613-995-5086

Courriel: <u>ATIP-AIPRP@cnsc-ccsn.gc.ca</u>

Site Web: suretenucleaire.gc.ca

Facebook: facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire

YouTube: youtube.com/ccsncnsc

Twitter: <u>@CCSN\_CNSC</u>

LinkedIn: <a href="mailto:linkedin.com/company/cnsc-ccsn">linkedIn: linkedin.com/company/cnsc-ccsn</a>

#### Généralités

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, de protéger l'environnement, et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La CCSN informe objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire.

Aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, le mandat de la CCSN comprend 4 grands domaines :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé, la sûreté et la sécurité et protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés
- mettre en œuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des dispositifs nucléaires explosifs
- informer le public sur les plans scientifique, technique ou réglementaire des activités de la CCSN et des conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement, du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation des substances nucléaires

La CCSN fournit aussi des conseils relatifs à la mise en œuvre de la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*, elle travaille en partenariat avec l'Agence d'évaluation d'impact afin de mener des évaluations d'impact pour les projets nucléaires assujettis à la *Loi sur l'évaluation d'impact*, et elle met en œuvre l'accord bilatéral du Canada avec l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant la vérification des garanties nucléaires.

#### But de la Loi sur l'accès à l'information

La Loi sur l'accès à l'information (LAI) a pour objet d'élargir l'accès aux documents de l'administration fédérale en consacrant le principe du droit du public à leur communication, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

# Dépôt du rapport annuel

Ce rapport annuel est préparé et déposé devant le Parlement conformément à l'article 94 de la LAI.

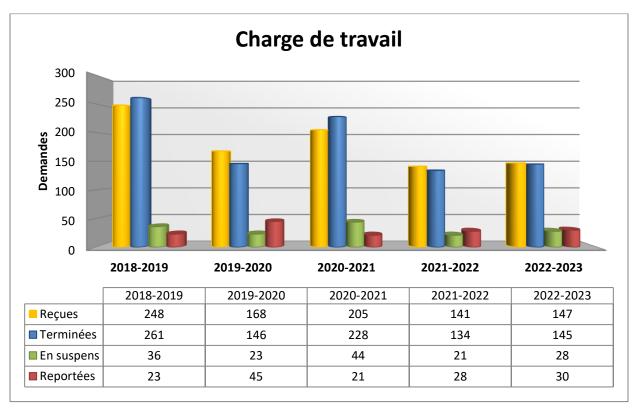
# 1. Rapport statistique

#### I. Demandes reçues en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Au cours de l'exercice 2022-2023, la CCSN a reçu 147 demandes en vertu de la LAI ( 6 demandes de plus qu'au cours de la période visée précédente; voir le tableau « Charge de travail »).

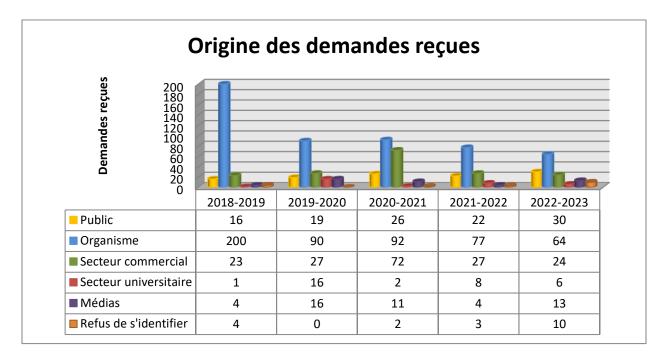
Pour ce qui est des demandes traitées pendant la période visée, la CCSN a examiné 150 094 pages au total et a divulgué 68 409 pages aux demandeurs. Cela représente une augmentation de 613 % du nombre de pages traitées (24 506) et une augmentation de 431 % du nombre de pages divulguées (15 885) pour l'exercice 2021-2022.

La CCSN a été consultée à 17 reprises par d'autres ministères et organismes fédéraux responsables de dossiers liés aux activités de la CCSN. La CCSN a examiné 407 pages dans le cadre de ces consultations.



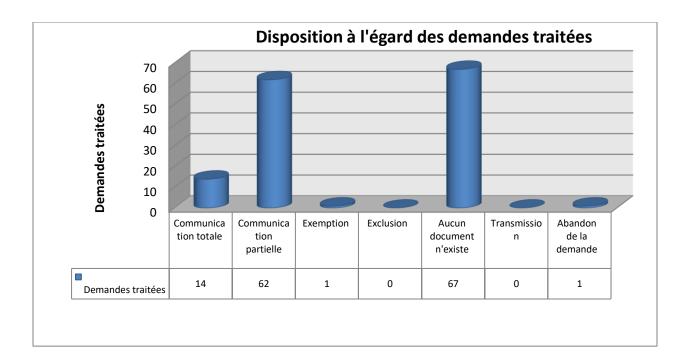
#### II. Origine des demandes

Les organismes continuent à présenter de plus en plus de demandes à la CCSN (voir le tableau intitulé « Origine des demandes reçues »). En 2022-2023, les demandes provenaient le plus fréquemment d'organismes (44 %), suivis des membres du public (20 %), des entreprises (16 %), des médias (9 %) et des universités (4 %).



#### III. Mesures prises à l'égard des demandes traitées

En 2022-2023, la CCSN a traité 145 demandes. Il s'agit d'une augmentation de 8 % par rapport aux demandes traitées en 2021-2022. Comme l'indique le tableau intitulé « Disposition à l'égard des demandes traitées », les documents pour 14 des 145 demandes (10 %) ont été entièrement divulgués, tandis que les documents pour 62 de ces 145 demandes (43 %) ont été divulgués en partie. Seule 1 demande contenait des dossiers pertinents qui étaient soit exemptés, soit totalement exclus. Les 68 autres demandes n'étaient liées à aucun document ou ont été abandonnées par leur auteur.



#### IV. Exemptions ou exclusions invoquées

La plupart des exemptions invoquées par la CCSN en 2022-2023 concernaient 4 dispositions de la LAI:

- les alinéas 13(1)a), b) et c), qui protègent les renseignements confidentiels fournis par des États étrangers, des organisations internationales et les gouvernements provinciaux
- le paragraphe 19(1), qui protège les renseignements personnels
- les alinéas 20(1)a), b), c) et d), qui protègent les renseignements confidentiels de tiers
- les alinéas 21(1)a), b), c) et d), qui protègent les avis, les recommandations et le processus de délibération des fonctionnaires

#### V. Durée de traitement

#### VI. Prorogations

L'article 9 de la LAI permet de proroger un délai prévu par la Loi dans certaines circonstances. En 2022-2023, la CCSN a demandé une prorogation du délai à 18 occasions. Dans 10 de ces cas, une prorogation était nécessaire pour permettre de consulter une institution fédérale, d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernement. Dans 6 cas, le délai a été prorogé pour donner un avis aux tiers. De plus, 7 autres délais ont été prorogés pour la réalisation de recherches dans d'énormes quantités de documents, recherches pour lesquelles le respect du délai original aurait entravé le fonctionnement de la CCSN. Dans le cas de certaines demandes, des prorogations ont été demandées pour plusieurs des raisons mentionnées ci-dessus. Toutes les prorogations s'étendaient sur des périodes allant de 31 à 365 jours.

#### VII. Coûts

Au cours de 2022-2023, le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) de la CCSN a engagé des coûts de 189 830 \$ en salaires et de 5 147 \$ en biens et services pour appliquer la LAI.

Pour obtenir plus de renseignements statistiques, consultez l'annexe A.

En ce qui concerne les frais perçus en vertu de la LAI, les renseignements ci-dessous sont déclarés conformément à l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*.

Loi habilitante : LAI
Montant des frais : 5 \$
Total des revenus : 545 \$
Frais dispensés : 190 \$

- Conformément à la Directive provisoire concernant l'administration de la LAI publiée le 5 mai 2016, la CCSN dispense tous les frais prévus par la LAI et le Règlement, à l'exception des frais de présentation d'une demande de 5 \$ prévus à l'alinéa 7(1)a) du Règlement.
- Coût de l'administration des frais : 5 147 \$

#### 2. Pratiques et procédures

À la CCSN, l'application de la LAI est la responsabilité de la Division de la prestation de services et des opérations de technologie de l'information (DPSOTI), qui relève de la Direction de la gestion et de la technologie de l'information (DGTI).

Le Bureau des documents reçoit les demandes relatives à l'accès à l'information et les transmet au Bureau de l'AIPRP de la DPSOTI. De plus, la CCSN reçoit des demandes en ligne au moyen d'un portail de demandes accessible à partir du site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le personnel du Bureau de l'AIPRP traite les demandes en collaboration avec les directions appropriées de la CCSN et, au besoin, avec des parties externes.

La CCSN dispose de 3 membres du personnel à temps plein pour traiter les questions relatives à l'accès à l'information. Au cours de la période visée, la CCSN n'était partie à aucune entente de service avec une institution externe au titre de l'article 96 de la *Loi sur l'accès à l'information*. Les activités relatives à l'AIPRP n'ont pas été touchées par les mesures liées à la COVID-19 en 2022-2023.

#### 3. Formation et sensibilisation

En 2022-2023, la CCSN a poursuivi ses efforts en vue de fournir aux membres de son personnel une formation sur la gestion de l'information, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la sécurité de l'information. Le Bureau de l'AIPRP a organisé plusieurs séances de formation officielles lors de réunions de divisions et pour les spécialistes fonctionnels (formation sur les principes fondamentaux des inspections). Il a aussi tenu des séances de sensibilisation individuelles et informelles au cours de la période visée.

Toutes les séances de formation et de sensibilisation, formelles et informelles, avaient pour objectif d'informer les membres du personnel de leurs responsabilités en vertu de la législation. La DPSOTI propose une approche de formation intégrée, mettant l'accent sur les liens entre des pratiques de gestion de l'information saines et un programme d'AIPRP efficace. Le Bureau de l'AIPRP fournit également des conseils et du soutien au besoin.

Le site intranet de la CCSN contient de la documentation et du matériel de formation sur son programme d'AIPRP. On y trouve également des liens vers d'autres documents, tels que des lois, les politiques et les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi qu'un éventail d'outils de gestion de l'information et

d'orientation. La CCSN n'a mis en application aucune nouvelle politique, directive ou procédure durant la période visée.

#### 4. Publications proactives

La CCSN est un organisme fédéral indépendant figurant à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En tant qu'organisme qui valorise l'ouverture et la transparence, la CCSN fait de son mieux pour rendre l'information accessible au public sans que celui-ci doive recourir à la LAI. Les exceptions sont limitées et précises, comme l'exige la LAI.

La CCSN donne fréquemment accès au public à des copies des documents suivants, pour examen :

- les permis actuels et les approbations
- les avis de révocation ou de suspension
- les rapports concernant les événements
- les demandes d'approbation de permis
- des renseignements sur les dangers pour les personnes, le public ou l'environnement
- les ordres visant des mesures correctives à prendre à la suite d'événements importants
- les avis d'intention de construire des installations nucléaires
- les procès-verbaux des audiences de la Commission et la documentation qui s'y rattache
- les demandes d'aide temporaire
- la divulgation proactive des dépenses de voyage et d'accueil de la haute direction
- la divulgation proactive des renseignements sur les contrats
- les rapports du vérificateur général du Canada (relatifs à la CCSN)
- les vérifications internes

Il incombe à chaque direction de maintenir et de tenir à jour ses propres données de publication proactive, le directeur général ou la directrice générale étant propriétaire de ces données. L'approbation des mises à jour régulières peut toutefois être déléguée au membre de la direction ou au chef d'équipe. Toutes les publications proactives peuvent être consultées dans la section pertinente du site ouvert.canada.ca. Plus de 90 % des publications proactives sont diffusées dans les délais prescrits par la loi. La CCSN ne dispose d'aucun système ni d'aucune procédure à l'échelle de son organisation pour les publications proactives, et celles-ci sont gérées au niveau de la direction ou de la division par les propriétaires des données. La mise en place d'une fonction de suivi centralisée pour assurer la conformité aux exigences législatives fait partie des objectifs futurs.

La CCSN affiche également, par l'intermédiaire du portail Gouvernement ouvert, des résumés des demandes d'accès à l'information traitées par le Bureau de l'AIPRP.

#### 5. Délégation de pouvoirs

Le gouverneur en conseil a délégué à la présidente de la CCSN l'autorité d'exercer les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions de la LAI. La présidente a ensuite délégué au vice-président de la Direction générale des services de gestion, au directeur général de la Direction de la gestion et de la technologie de l'information, à la directrice de la Division de la prestation de services et des opérations de technologie de l'information et au conseiller principal de l'AIPRP l'autorité d'exercer ses pouvoirs, ses responsabilités et ses fonctions à l'égard de la LAI.

L'instrument de délégation se trouve à l'annexe B.

#### 6. Surveillance de la conformité

En 2022-2023, la CCSN a atteint un taux de conformité d'environ 85 % pour le traitement complet des demandes d'accès à l'information dans le respect des délais établis. Ce taux de conformité est supérieur au taux de 86 % réalisé en 2021-2022.

Le bureau d'AIPRP donne des présentations mensuelles aux réunions du Comité de gestion des opérations de la CCSN afin de discuter des enjeux liés à l'AIPRP et pour surveiller le traitement des demandes, y compris les échéanciers. Ces discussions sont tenues une fois par mois et comprennent des vice-président(e)s et des directeurs généraux ou directrices générales des directions générales des Opérations. La CCSN ne mène aucune autre activité de surveillance de la conformité.

#### 7. Plaintes et appels devant la Cour fédérale

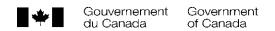
Au cours de l'exercice 2022-2023, le Commissariat à l'information du Canada (CIC) n'a reçu aucune plainte. Une plainte datant de la période visée précédente a été traitée et fermée. Aux termes d'une enquête, le CIC a conclu que la plainte était fondée. La CCSN prend la question des plaintes au sérieux et travaille en étroite collaboration avec le CIC pour élaborer des pratiques exemplaires et des stratégies de leçons apprises.

Comme toujours, la CCSN continuera à travailler de près avec le CIC afin de résoudre rapidement et efficacement les plaintes en suspens.

Aucun appel n'a été porté à la Cour fédérale du Canada en 2022-2023.

# Annexe A

# Renseignements statistiques



# Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution:	Commission canadienr	ne de sûreté nucléaire		
Période d'établissement de rapport :		2022-04-01	au	2023-03-31

# Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

#### 1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	147	
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		28
<ul> <li>En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente</li> </ul>	24	
En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	4	
Total		175
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		145
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		30
<ul> <li>Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi</li> </ul>	27	
<ul> <li>Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au- delà des délais prévus par la Loi</li> </ul>	3	

Source	Nombre de demandes
Médias	13
Secteur universitaire	6
Secteur commercial (secteur privé)	24
Organisation	64
Public	30
Refus de s'identifier	10
Total	147

# 1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	147
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	147

# Section 2 – Demandes informelles

#### 2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	

# 2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes				
En ligne	0				
Courriel	0				
Poste	0				
En personne	0				
Téléphone	0				
Télécopieur	0				
Total	0				

# 2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement									
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total		
0	0	0	0	0	0	0	0		

# 2.4 Pages communiquées informellement

	Moins de 100 pages communiquées De 100 à 500 pages communiquées communiquées communiquées			De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées			
Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

# 2.5 Pages recommuniquées informellement

	de 100 pages De 100 à 500 pages De 501 à 1 000 pages recommuniquées recommuniquées		De 1 001 à 5 000 pages recommuniquées		Plus de 5 000 pages recommuniquées				
Nombre de demandes	Pages recommun iquées	Nombre de demandes	Pages recommun iquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquée s	Nombre de demandes	Pages recommuni quées	Nombre de demandes	Pages recommuni quées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

# Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement	
de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement	
de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

# Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

# 4.1 Disposition et délai de traitement

	Délai de traitement							
Disposition des demandes	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communication totale	6	6	2	0	0	0	0	14
Communication partielle	1	17	8	19	1	6	10	62
Exception totale	0	0	0	1	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	60	6	1	0	0	0	0	67
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	68	29	11	20	1	6	10	145

# 4.2 Exceptions

Article	demandes	Article	demandes	Article	demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	8	16(2)	0	18a)	4	20.1	3
13(1)b)	14	16(2)a)	0	18b)	1	20.2	0
13(1)c)	12	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	3
13(1)d)	0	16(2)c)	15	18d)	2	21(1)a)	26
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	27
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	4
14a)	3	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	3
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	12
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	54	22.1(1)	12
15(1) - A.I.*	18	16.2(1)	0	20(1)a)	2	23	19
15(1) - Déf.*	18	16.3	0	20(1)b)	22	23.1	0
15(1) - A.S.*	18	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	22	24(1)	1
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	4	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	5		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0		•	-	
16(1)b)	1	17	1				
16(1)c)	0			<b>_</b>			
16(1)d)	0	*A.I. : Affaires i	nternationales Déf.	: Défense du Canada A.S.	. : Activités subvers	ives	

#### 4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	4	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	1	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	1	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

# 4.4 Format des documents communiqués

Papier	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	Autres
0	76	0	0	0	0

# 4.5 Complexité

# 4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats <u>papier</u> et <u>document électronique</u>

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
150094	68409	78

# 4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats <u>papier</u> et <u>document électronique</u> par disposition des demandes

	Moins de 1 traité		TUU a 500 hanes traitees		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	13	164	1	274	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	18	642	23	5248	2	1651	11	25425	8	116686
Exception totale	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	33	810	24	5522	2	1651	11	25425	8	116686

# 4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

# 4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format <u>audio</u> par disposition des demandes

	Moins de 60 minutes traitées		60-120	60-120 minutes traitées		120 minutes traitées
Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

# 4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

# 4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format $\underline{\text{vid\'eo}}$ par disposition des demandes

	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

# 4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	1	1	0	2
Communication partielle	46	2	17	65
Exception totale	1	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	48	3	17	68

#### 4.6 Demandes fermées

# 4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	123
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	84.82758621

# 4.7 Présomptions de refus

# 4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

	Motif principal			
Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Entrave au fonctionnement	Consultation externe	Consultation interne	Autre
22	9	2	1	10

# 4.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au- delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	7	2	9
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	1	2	3
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	6	6
Plus de 365 jours	2	2	4
Total	10	12	22

#### 4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

# Section 5 – Prorogations

# 5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

		9(′ Const		
Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	Article 69	Autres	9(1)c) Avis à un tiers
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	7	0	17	15
Exception totale	0	0	1	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	1	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	8	0	18	15

# 5.2 Durée des prorogations

		9(° Const		
Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	Article 69	Autres	9(1)c) Avis à un tiers
30 jours ou moins	3	0	7	0
31 à 60 jours	3	0	8	5
61 à 120 jours	2	0	0	3
121 à 180 jours	0	0	1	2
181 à 365 jours	0	0	2	3
Plus de 365 jours	0	0	0	2
Total	8	0	18	15

# Section 6 - Frais

	Frais per	Frais perçus		3	Frais remboursés	
Type de frais	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	109	\$545.00	38	\$190.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	109	\$545.00	38	\$190.00	0	\$0.00

# Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

# 7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	15	384	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	2	23	0	0
Total	17	407	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	16	407	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	1	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

# 7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation								
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	11	4	0	0	0	0	0	15
Communiquer en partie	0	1	0	0	0	0	0	1
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	11	5	0	0	0	0	0	16

# 7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

		Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	

# Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

# 8.1 Demandes auprès des services juridiques

	Moins de 1 traité		De 100 à 500	pages traitées	De 501 à 1 trait		De 1 001 à 5 trait		Plus de 5 trait	. •
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiqu ées	Nombre de demandes	Pages communiq uées
1 à 15	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0

# 8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

	Moins de 1 traité		De 100 à 500 <sub>l</sub>	pages traitées	De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiqué es	Nombre de demandes	Pages communiqu ées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

# Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

# 9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
0	0	0

# 9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Г	Ar	ticle 37(1) Comptes ren	dus initiaux	Article 37(2) Comptes rendus finaux			
	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	
ſ	0	0	0	0	0	0	

# Section 10 – Recours judiciaire

# 10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

	Article 41							
	Commissaire à la protection de la vie privée							
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	(4)	Total				
0	0 0 0 0							

# 10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

# Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

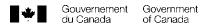
# 11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$189,830
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$5,147
Contrats de services professionnels	\$0	
Autres	\$5,147	
Total		\$194,977

# 11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	1.980
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	1.980

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.



# Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de	e l'institution :	Commission	canadienne	de sûreté	nucléaire
Nom de	e l'institution :	Commission	canadienne	de süreté	nuclé

Période

**d'établissement de** 2022-04-01 2023-03-31

rapport: au

#### Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

#### Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52

# Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	17	8	25
Reçues en 2021-2022	0	3	3
Reçues en 2020-2021	1	0	1
Reçues en 2019-2020	1	0	1
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	19	11	30

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	3
Reçues en 2020-2021	1
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	4

# Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	0

#### Section 5: Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle	
utilisation cohérente du NAS en 2022-2023?	Non

# Section 6: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers	s o
confirmés en dehors du Canada en 2022-2023?	· ·

# Annexe B

# Ordonnance de délégation de pouvoirs

#### Access to Information Act and Privacy Act Delegation Order

Arrêté sur la délégation en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels

The President of the Canadian Nuclear Safety Commission, pursuant to section 95(1) of the Access to Information Act and section 73 of the Privacy Act, hereby designates the persons holding the positions set out in the schedule hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers, duties and functions of the President as the head of the Canadian Nuclear Safety Commission, under the provisions of the Act and related regulations set out in the schedule opposite each position. This designation replaces all previous delegation orders.

En vertu de l'article 95(1) de la Loi sur l'accès à l'information et de l'article 73 de la Loi sur la protection des renseignements personnels, la présidente à la Commission canadienne de sûreté mucléaire délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont elle est, en qualité de responsable de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, investie par les dispositions de la Loi ou de son règlement mentionnées en regard de chaque poste. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

#### Schedule/Annexe

Position/Poste	Privacy Act and Regulations/Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements	Access to Information Act and Regulations/Loi sur l'accès à l'information et règlements
Vice-President, Corporate Services Branch/Vice-président, Direction générale des services de gestion	Full authority/Autorité absolue	Full authority/Autorité absolue
Director General, Information Management and Technology Directorate/Directeur général, Direction de la gestion et de la technologie de l'information	Full authority/ Autorité absolue	Full authority/ Autorité absolue
Director, Information Management Division/Directeur, Division de la Gestion de l'information	Full authority/ Autorité absolue	Full authority/ Autorité absolue
Senior ATIP Advisor/Conseiller principal de l'AIPRP	Full authority/ Autorité absolue	Full authority/ Autorité absolue

Daté, en la ville d'Ottawa, ce 30e jour d'avril 2021 Dated, at the city of Ottawa, this 30th day of April 2021

4/30/2021



Rumina Velshi Présidente/President Signed by: Velshi, Rumina

Commission canadienne de sûreté nucléaire Canadian Nuclear Safety Commission

GEN-004640 Edocs # 6542705